

Orientation scolaire : une mission partagée entre l'Etat et les régions

JEUNESSE, ÉDUCATION ET FORMATION

L'Etat et Régions de France ont signé le 28 mai 2019 un cadre national de référence pour l'orientation des publics scolaire, étudiant et apprenti. L'Etat garde la main sur la définition de la politique d'orientation, les régions auront essentiellement une mission d'information.



Réunis au siège de Régions de France le 28 mai 2019, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur et François Bonneau, président délégué de Régions de France, ont signé un "cadre national de référence relatif à la mise en œuvre des compétences de l'Etat et des régions en matière d'information et d'orientation pour les publics scolaire, étudiant et apprenti". Sont concernés par ce cadre tous les établissements de l'enseignement secondaire publics ou privés sous contrat, ainsi que les centres de formation et d'apprentissage (CFA). Ce cadre s'inscrit dans la continuité de la [loi](#) du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui au 1er janvier 2019 a confié aux régions de nouvelles compétences en matière d'orientation.

L'Etat garde la compétence

Etat et régions sont amenés à se répartir les tâches. Avec l'appui des centres d'information et d'orientation (CIO), l'Etat conserve sa compétence dans la définition de la politique d'orientation des élèves, prend les décisions d'orientation et d'affectation à l'issue du dialogue avec les familles, et assure également l'accompagnement dans les choix des élèves, étudiants ou apprentis.

"Ce n'est pas la région qui va décider de l'orientation d'un élève. Le conseil de classe reste le conseil de classe", a insisté le ministre de l'Éducation à l'occasion de la signature. Jean-Michel Blanquer souhaite avant tout lutter contre la connotation péjorative liée à l'orientation, en partie responsable, selon lui, du "scandale français" : un chômage de masse face à des postes qui ne trouvent pas preneur... D'où la volonté de mieux informer les publics concernés sur la réalité qui les entoure. "C'est la région qui a la connaissance de terrain sur les formations et les métiers", a ainsi fait valoir François Bonneau pour aller dans ce sens.

Avec le concours l'Office national d'information sur les enseignements et les professions (Onisep), et par transfert de personnel des délégations régionales (Dronisep) fixés par décrets (n°2019-10 du 4 janvier 2019, et 2019-375, du 26 avril 2019), les régions auront à charge d'établir la documentation de portée régionale pour offrir "une information exhaustive et objective (...) qui favorise la découverte et la connaissance du monde économique et professionnel", précise le texte qui sera décliné en autant de versions régionales. A charge également pour la région d'assurer ensuite les actions d'information et de diffusion auprès des établissements, des élèves, étudiants et apprentis.

Outre le but affiché de gagner en efficacité, le texte prévoit d'être particulièrement attentif à ce que cette information "contribue à ouvrir le champ des possibles". Derrière cette expression creuse, les partenaires entendent développer la confiance en soi, supprimer l'autocensure et les a priori... C'est ce que Frédérique Vidal a à cœur, évoquant les métiers "genrés", comme le numérique dont les femmes sont quasiment absentes. Une tendance qui s'accentuerait.

Ce qui change sur le plan opérationnel

L'accompagnement des élèves confié aux régions s'effectue désormais dans un volume horaire déterminé : douze heures annuelles en classe de quatrième, 36 heures en troisième, 54 en lycée général et technologique. Ce temps dédié a pour but d'offrir un cadre d'intervention clair et pertinent aux régions afin d'exécuter leur mission d'information. Elles seront amenées à intervenir directement dans les établissements scolaires, universitaires ou les CFA, en concertation avec les équipes de direction, avec des partenaires de l'éducation nationale ou des professionnels.

La région va inscrire son action dans le cadre du service public régional de l'orientation (SPRO) et de ses acteurs membres (réseaux Information Jeunesse, missions locales), des centres d'animation, de ressources et d'information sur la formation (Carif), et des observatoires régionaux sur l'emploi et la formation (Oref). Elle pourra bénéficier à titre expérimental, et pour une période de trois ans, de la mise à disposition d'agents volontaires des services de l'Etat.

Une déclinaison en régions académiques

Le décret prévoit un modèle type de convention qui a "vocation à être adapté aux situations locales" au niveau de chaque région académique. L'Etat et la région précisent sur cette base leurs rôles respectifs et modalités de coordination des actions. C'est ensuite le chef d'établissement qui est garant de la cohérence de la politique mise en œuvre au niveau de la région académique.

Dans le cadre d'actions ciblées spécifiquement sur certains établissements, notamment quand il s'agit d'expérimentations, une convention dédiée sera établie entre l'Etat et la région, ou le département s'il s'agit d'un collège.

Des initiatives régionales qui vont déjà dans ce sens

Localement, certaines actions vont déjà dans ce sens. Ainsi, des régions comme la Bourgogne Franche-Comté, la Bretagne ou la Normandie ont créé des ponts entre SPRO, CFA, branches professionnelles et rectorats pour améliorer l'information et sa diffusion, créer des plateformes internet et outils numériques, des forums de l'orientation. La transversalité est également de mise, avec par exemple la création en octobre 2017 du moteur de recherche Cleor (Clefs pour l'évolution et l'orientation en région), à destination des élèves, étudiants et actifs, initié de concert par les régions Bretagne, Centre-Val-de-Loire et Bourgogne Franche-Comté. Jean-Michel Blanquer souhaite la mise en place de "cercles concentriques de l'orientation" entre les différents acteurs.

Mais cette collaboration ne va pas de soi et suscite des craintes chez les personnels transférés. A leur arrivée devant l'immeuble des Régions de France, les ministres ont été interpellés par des représentants de l'Onisep.